



# L'essentiel du conseil communautaire

28/05/2024

Salle Méliès- Nexon

## Décision modificative du Budget annexe « Activités commerciales »

Le montant du chapitre 001 du budget annexe « Activités commerciales » n'a pas été repris correctement. Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits correspondants. **Modification adoptée à l'unanimité.**

## Ressources humaines

Suite à des avancements de grade, une admission au concours interne de rédacteur et une mutation, des postes et le tableau des effectifs doivent être mis à jour. Les effectifs de la Communauté de communes restent quasiment constants depuis la fusion en 2017 (+1 poste bénéficiant de financements). **Mise à jour adoptée à l'unanimité.**

## Transition écologique et énergétique / Développement durable :

### Débat sur les Zones d'Accélération Énergies Renouvelables (ZAE nR) :

Depuis l'été 2023, la Communauté de communes a offert aux communes qui le souhaitent un appui technique pour la définition des ZAE nR. 12 communes ont sollicité cet accompagnement. 10 communes ont à ce jour délibéré pour la définition de ZAE nR. Un bilan détaillé de ces zones a été présenté en séance avec notamment une mise en perspective par rapport aux objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) intercommunal.

Pour rappel, la définition des zones d'accélération est de la compétence exclusive des communes. Elle ne préfigure en rien la mise en place automatique d'installations mais permet d'encadrer les éventuels projets.

### Charte de développement des Énergies Renouvelables :

Dans la continuité du travail engagé sur les ZAE nR et des objectifs fixés dans le cadre du PCAET de la Communauté de communes, il est proposé d'engager l'élaboration d'une Charte pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de communes. Cette charte aura pour ambition d'encadrer et de maîtriser le développement des énergies renouvelables, en favorisant des projets de qualité et adaptés au territoire.

Elle sera un outil sur lequel les communes pourront s'appuyer pour juger des divers projets qui émergent sur leur territoire. Cette charte sera portée par la commission Transition Énergétique et Écologique, élargie aux communes jusqu'alors non représentées. Son élaboration se fera en concertation avec les différentes parties-prenantes grâce notamment à des auditions. Une information du public est prévue tout au long de la démarche. **Le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le lancement de cette charte.**

### Contrat Opérationnel Mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine

Ce contrat, d'une durée de 6 ans, permet à la Région Nouvelle-Aquitaine de financer la mise en place de services de mobilité locale par les Communautés de communes de la Châtaigneraie Limousine. Sont identifiées à ce stade (évolution possible dans le temps) :

- Développement des pratiques du covoiturage (plateforme Covoit'Modalis, ligne de covoiturage dynamique pour la CC Briance Sud 87...)

- Réflexion sur l'expérimentation d'un service de location de vélos (concerne spécifiquement la CC Pays de Nexon – Monts de Châlus) ;
- Développement des stationnements et aménagements vélos ;
- Réflexion sur l'usage et l'aménagement des gares au sein du bassin de mobilité ;
- Plan de déploiement de bornes de recharge électriques, opéré par le SEHV.

**Le conseil communautaire a adopté à la majorité ce contrat, 2 voix contre.**

## Développement économique

**Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité** l'acquisition des parcelles Section ZD n° 140 et 142, pour le projet de création d'une Zone d'Activités Économiques au Petit Betour à Janailhac pour un montant hors frais d'acte de 156 898 €, soit 7€ par m<sup>2</sup>.

## Développement touristique

La Communauté de communes étant actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Terres de Limousin, **a approuvé à l'unanimité le rapport d'activité** annuel 2023. La présentation de ce rapport a permis de mettre en exergue le travail collaboratif entre la SPL et l'office de tourisme intercommunal et des retombées sur le territoire.

## Développement culturel

### Convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2027 avec l'association « Le Sirque »

Au regard du bilan très positif de l'action du Sirque de la convention 2020-2023, **le conseil communautaire a adopté à l'unanimité** la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2027 avec l'association « Le Sirque » pour le soutien du projet artistique et culturel de l'association. Pour la Communauté de communes, au regard de sa compétence « jeunesse et éducation », il s'agira de soutenir plus particulièrement les missions de diffusion, de médiation avec les publics et de transmission des savoirs, notamment en faveur des jeunes du territoire communautaire.

En contrepartie de ces actions menées par le Sirque, la Communauté de communes s'engage à contribuer à hauteur d'un montant de 20 000 € par an. En complément, l'association bénéficiera du dispositif intercommunal « Tickets Culture Jeunes » en vigueur afin de permettre l'accès aux enfants et aux jeunes du territoire communautaire aux spectacles organisés par l'association.

### Réseau de lecture - Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique

**Le conseil communautaire a adopté à l'unanimité** ce schéma de développement qui rappelle les grands axes de travail et de développement de la lecture publique sur le territoire intercommunal. Il intègre notamment le projet de médiathèque de Saint-Priest-Ligoure. Ce schéma doit être fourni à la Commune de Saint-Priest-Ligoure pour qu'elle puisse bénéficier de la Dotation Globale de Développement de la DRAC pour le projet d'aménagement du bâtiment de la médiathèque.

## Questions et informations diverses

Au regard des demandes accrues des associations et des communes sur le prêt de matériel, des demandes d'éclaircissements sur l'allocation du matériel ont été demandées. Les prêts sont validés au fur et à mesure des demandes. Des pistes d'améliorations ont été évoquées (récépissé de dépôt des demandes et demande en fin d'année des besoins pour l'année suivante en vue d'une meilleure planification).